



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 juillet 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-07-6118: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 11, 18 juin 2018
2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE
 - 2.2 Soumission – Surveillance de chantier – Réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue
 - 2.3 Soumission – Contrôle des matériaux – Surveillance d'un laboratoire des sols de la 102^e Rue et la 34^e Avenue
3. SÉCURITÉ
4. URBANISME
 - 4.1 Dérogation mineure – 112, 181^e Rue, lot 3 487 533
 - 4.2 Dérogation mineure – 122, 107^e Rue, lot 3 487 891
 - 4.3 Dérogation mineure – 324, 47^e Rue, lot 3 488 874, 3 488 875 et 3 488 892
5. LOISIRS
 - 5.1 Autorisation signature d'une entente intermunicipale
6. FINANCES
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Affaires nouvelles
 - 7.2.1 modification règlement 2018-394
 - 7.2.2 embauche de personnel service incendie
 - 7.3 Période de questions
8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
 - 8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2018-07-6119: Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 11, 18 juin 2018

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 4, 11, 18 juin 2018 soient adoptés tels que rédigés.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU – VOIRIE

R-2018-07-6120: Soumission – Surveillance de chantier - Réfection de la 102e Rue et la 34e Avenue





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

Considérant la demande de prix pour la Surveillance de chantier - Réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

WSP Canada inc.	23 154,82 \$ taxes incluses
SNC Lavalin inc.	24 001,03\$ taxes incluses
Solutions Equip / Génie	24 087,26 \$ taxes incluses
Cegertec	N'était pas en mesure de soumissionner en bas de 25 000 \$ taxes incluses. Ils n'ont donc pas soumissionné

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « WSP Canada Inc. » au montant vingt-trois mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-deux cents (23 154,82 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2018-390.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2018-07-6121: Soumission – Contrôle des matériaux – Surveillance d'un laboratoire des sols de la 102e Rue et la 34e Avenue

Considérant la demande de prix pour le Contrôle des matériaux – Surveillance d'un laboratoire des sols de la 102^e Rue et la 34^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

Englobe Corp.	6 187,30 \$ taxes incluses
Groupe ABS inc.	7 601,23\$ taxes incluses

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Englobe Corp. » au montant six mille cent quatre-vingt-sept dollars et trente cents (6 187,30 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2018-390.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

R-2018-07-6122: Dérogation mineure – 112, 181e Rue, lot 3 487 533

Attendu que deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 112, 181^e Rue, lot 3 487 533 à Beauceville ont été formulées à l'effet

- ❖ la 1^{ère} demande est pour régulariser une marge avant de 5,84 m à l'extrémité Est du bâtiment principal, contrairement au 7,50 m exigé par l'actuel règlement dans cette zone.
- ❖ la 2^e demande est pour permettre l'empiètement de 2,65 m, d'une marquise à construire en marge avant de la 181^e Rue, contrairement à un empiètement permis pour ce type de construction de 2,0, au règlement de zonage.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 27 juin 2018 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 18 juin 2018;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2018-07-6123: Dérogation mineure – 122, 107e Rue, lot 3 487 891

Attendu que deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété, particulièrement pour le garage, localisée au 122, 107^e Rue, lot 3 487 891 à Beauceville ont été formulées à l'effet

- ❖ la 1^{ère} demande est pour régulariser une marge avant existante de 0,53 m face à la 11^e Avenue, la marge avant du règlement de zonage 2016-341 dans cette zone est de 6,0 m.
- ❖ la 2^e demande est d'autoriser l'agrandissement de ce même garage sur une longueur de ±1,8 m en direction nord avec la même marge avant que la section





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

existante qui est de 0,53 m, le règlement actuel interdisant l'augmentation du caractère dérogoire d'un bâtiment existant.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 27 juin 2018 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 18 juin 2018;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2018-07-6124: Dérogation mineure – 324, 47e Rue, lots 3 488 874, 3 488 875 et 3 488 892

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement no 2016-342 à la propriété localisée au 324, 47^e Rue, lot 3 488 874, 3 488 875 et 3 488 892 à Beauceville ont été formulées à l'effet

❖ d'autoriser une façade de 39,04 m pour le lot 3 488 874, autoriser une façade de 37,82 m pour le lot 3 488 875 et autoriser une façade de 23,13 m pour le lot 3 488 892. Les façades minimums dans cette zone devraient être de 50,0 m. La demande de dérogation vise aussi à maintenir le caractère constructible du lot 3 488 874 puisque le lotissement projeté fera en sorte que la superficie originale du lot de 3 138,3 m² sera maintenue.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 27 juin 2018 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 18 juin 2018;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

5. LOISIRS

R-2018-07-6125: Autorisation signature d'une entente intermunicipale





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

Considérant que la MRC Robert-Cliche a déclaré sa compétence à l'égard de la construction, de l'entretien et de la gestion de la piste cyclable entre les limites nord et sud de la MRC sur le territoire des Municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville en vertu du Règlement 149-12 entré en vigueur en octobre 2012;

Considérant qu'aux termes de cette déclaration de compétence, les coûts de construction de la piste cyclable doivent être répartis entre les seules municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de la Ville de Beauceville sur la base des coûts réels de construction sur leur territoire respectif;

Considérant que les parties à la présente entente considèrent avantageux que la Ville de Beauceville réalise la construction et l'aménagement de la phase 2 de la piste cyclable située sur le territoire de celle-ci;

Considérant les dispositions du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes en matière d'entente intermunicipale;

Considérant l'entente intervenue entre le Gouvernement du Québec (ministre des Transports) et la MRC Robert-Cliche le 5 juin 2015 devant Me Anne Brassard, notaire, sous le numéro 1059 de ses minutes (ci-après : « l'entente MTQ – MRC »);

Considérant que la présente entente se terminera un (1) an après la réception définitive des travaux par la MRC Robert-Cliche.

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'autoriser la Ville de Beauceville à signer une entente intermunicipale avec la Municipalité Régionale de Comté Robert-Cliche.

6. FINANCES

R-2018-07-6126: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-07-6127: Modification au règlement 2018-394,

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande des précisions à apporter au règlement 2018-394;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que règlement 2018-394, règlement décrétant une dépense de 934 000 \$ et un emprunt de 934 000 \$ pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21^e Avenue et de la route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue soit modifié comme suit:

- ❖ l'article 4 est modifié en ajoutant après les mots « (20) ans » au 1^{er} paragraphe des précisions sur les montants d'emprunt correspondant aux périodes d'emprunt. « **le montant à emprunter pour la période de 5 ans est de 373 600 \$ et pour la période de 20 ans est de 560 400 \$** ».
- ❖ l'article 7 – Paiement comptant est renuméroté « **8. Paiement comptant** »
- ❖ l'article 8 – Paiement comptant au premier paragraphe enlever le chiffre « **6** » après le mot « l'article » aux 2 endroits.
- ❖ l'article 10 - est renuméroté pour l'article 9.

R-2018-07-6128: Embauche de personnel service incendie

Considérant que les candidats Philippe Bruno et David Côté rencontrent les critères de base pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher lesdits candidats, à titre d'apprentis pompiers, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Philippe Bruno et David Côté comme apprentis pompiers, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

Prendre note que la prochaine séance sera le 13 août 2018 à 19h30

Concours du jardin dans ma ville: Projet le sous-bois de la gare (voir sur le site internet de la Ville)

Remerciement les gens pour la dernière activité sur l'Île Ronde le 29 juin pour le pique-nique. Comité d'aide et les Chevaliers de Colomb

Période de questions

Une question est posée de la part d'un contribuable.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

R-2018-07-6129: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

